

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 octobre 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 18

Membres présents : 10

Mme FIEGEL Première Adjointe,
M. PADRIXE Adjoint,
Mmes KOEPPPEL, MULLER, ORDITZ,
MM. HUMBERT, ROGER, RUFF, WITTMANN

Absences excusées avec procuration : 4

Mme HERTER pour Mme FIEGEL
Mme SCHMITT pour M. PADRIXE
M. KNIPPER pour M. HUMBERT
Mme STEINER pour Mme KOEPPPEL

Absence excusée : 1

M. GILGER

Absence non excusée : 3

Mme KRAU
MM. BUHA, PEISSEL-SARAGOZA

Secrétaire de séance : M. PADRIXE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Annulation de la délibération 2024-61. Modification du tarif de vente du terrain rue du canal.
Bénéficiaire : M. DEMPT Pascal.
3. GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2024.
4. Demande de remboursement auprès de la commune de Sarralbe pour l'achat de badges dans le cadre de la location du gymnase.
5. Achat d'un drapeau français pour l'école primaire.
6. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de requalification de la cour de l'école élémentaire.
7. Demande de subvention de la part de l'association Les Restaurants du Cœur.
8. Demande de subvention de la part de l'association Croix Bleue Alsace.
9. Chasse : remboursement au profit de la commune de Sarralbe.
10. Programme des travaux d'exploitation de la forêt.
11. Définition des dates des prochains centres aérés.
12. Désignation du signataire pour le projet photovoltaïque de la cantine.
13. Déclassement d'une voie communale pour la vente d'une parcelle.
Bénéficiaire : Clavé Eric.
14. Vente d'un terrain Rue des Rochers. Bénéficiaire : Clavé Eric.
15. Vente d'un terrain Rue de la Woog. Bénéficiaire : Dissieux Jordan.
16. Achat d'un terrain Entre Rue de Keskastel et Rue de la Forêt.
17. Infos diverses.

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Annulation de la délibération 2024-61. Modification du tarif de vente du terrain rue du canal. Bénéficiaire : M. DEMPT Pascal. (Délibération n°2024-65)

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-61.

M. le Maire propose au conseil municipal la vente de deux parcelles au profit de M. DEMPT Pascal.

Section 13, parcelle 0403, d'une superficie de 31ca.

Section 13, parcelle 0402, d'une superficie de 2a et 38ca.

Ces deux parcelles ont une superficie totale de 2a 69ca soit un montant de 10 760 € à 4 000 € l'are.

Le conseil municipal approuve cette vente à l'unanimité.

Mme Christelle FIEGEL, Première Adjointe, représentera la commune pour la signature des actes administratifs.

3. GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2024 (Délibération n° 2024-66)

Par courrier en date du 6 juin 2024, les services de GRDF informent la collectivité du montant des redevances dues au titre de l'année 2024 relative à l'occupation permanente du domaine public par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz pour un montant de 633,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer une Redevance permanente pour une Occupation du Domaine Public communal par les ouvrages de GRDF au titre de l'année 2024 et ce pour la somme de 633,00 €.

4. Demande de remboursement auprès de la commune de Sarralbe pour l'achat de badges dans le cadre de la location du gymnase. (Délibération n° 2024-67)

Mme Christelle FIEGEL, Première Adjointe, propose aux conseillers de demander le remboursement des badges supplémentaires du gymnase auprès de la ville de Sarralbe. Ces badges ont été achetés dans le cadre de la location du gymnase par les clubs de handball et de volleyball de Sarralbe. Le montant est de 657,60 € TTC. Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.

5. Achat d'un drapeau français pour l'école primaire (Délibération n° 2024-68)

M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, présente un projet de « Petits Porteurs de Drapeaux » en partenariat avec l'association Le Souvenir Français. La commune souhaite acheter un drapeau français pour des enfants des classes CM1 et CM2. Ce groupe de volontaires serait responsable de ce drapeau et viendrait le présenter lors des cérémonies au monument aux morts. Le devis présenté comprend le drapeau, la cravate du drapeau, la hampe, la housse de transport, le baudrier et une paire de gants blancs pour un montant de 592 € TTC. Le conseil municipal approuve cet achat à l'unanimité.

6. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de requalification de la cour de l'école élémentaire (Délibération n°2024-69)

M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, présente au conseiller le devis du maître d'œuvre sélectionné pour la rénovation de la cour de l'école et de ses abords en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Il s'agit de MK Etudes pour un montant de 36 520 € HT. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

7. Demande de subvention de la part de l'association Les Restaurants du Cœur.

(Délibération n° 2024-70)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention adressée par l'association Les Restaurants du Cœur et propose de leur accorder 150€. Le conseil municipal donne son accord pour cette subvention à l'unanimité.

8. Demande de subvention de la part de l'association Croix Bleue Alsace. (Délibération n°2024-71)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention adressée par l'association La Croix Bleue Alsace et propose de leur accorder 150€. Le conseil municipal donne son accord pour cette subvention à l'unanimité.

9. Chasse : remboursement au profit de la commune de Sarralbe. (Délibération n°2024-72)

Emmanuel PADRIXE, Adjoint, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 673 (annulation de titre sur exercice antérieur) à la suite d'une demande de la ville de Sarralbe. Cette dernière a une réserve de chasse sur le banc de la commune de Herbitzheim. Le produit de la location de la chasse sur cette réserve était de 638 € lors du bail précédent. D'après l'article L.429-15 du Code de l'Environnement, une commune ne peut pas demander à une autre commune un loyer pour la chasse. En tenant compte de la durée de prescription, la commune de Sarralbe demande le remboursement de quatre loyers soit 2552 €.

Il y a donc lieu de passer les écritures suivantes dans le cadre d'une décision modificative du budget principal :

Section de fonctionnement recettes :
Article 673 : Titres annulés : + 2552,00 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative du budget principal.

10. Programme des travaux d'exploitation de la forêt (Délibération n°2024-73)

Emmanuel PADRIXE, Adjoint, présente aux conseillers le devis de l'entreprise BOIS S.E.K. qui se charge du programme de coupe et des travaux d'exploitation de la forêt.

	Tarif	
	Exploitation en feuille	Exploitation hors feuille
Exploitation en m3 (exploitation en feuille)	BO = 12 €	BO = 11 €
	BIL = 14 €	BIL = 13 €
Cubage des bois en m3	BO BIL = 2,40 €	BO BIL = 2,40 €
Débardage en m3 (débardage en feuille)	BO = 10 €	BO = 10 €
	BIL = 10 €	BIL = 10 €
Bûcheron à l'heure	47 €	47 €
Location tracteur + chauffeur en heure	84 €	84 €

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

11. Définition des dates des prochains centres aérés (Délibération n°2024-74)

Mme Christelle FIEGEL informe le conseil municipal des prochaines dates des centres aérés de la commune :

- 21 au 25 octobre 2024
- 10 au 14 février 2025
- 07 au 11 avril 2025
- 07 juillet au 1er aout 2025

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à recruter du personnel pour ces centres aérés.

12. Désignation du signataire pour le projet photovoltaïque de la cantine. (Délibération n°2024-75)

Le conseil municipal désigne Mme Christelle FIEGEL, à l'unanimité, comme signataire pour le projet photovoltaïque de la cantine.

13. Déclassement d'une voie communale pour la vente d'une parcelle.

Bénéficiaire : Clavé Eric.. (Délibération n°2024-76)

M. Le Maire, informe le conseil municipal que l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. M. Le Maire propose au conseil municipal le déclassement du domaine public et du reclassement dans le domaine privé de la parcelle section 5, parcelle o230-1 d'une superficie de 1a 48ca.

14. Vente d'un terrain Rue des Rochers. Bénéficiaire : Clavé Éric. (Délibération n°2024-77)

M. le Maire propose au conseil municipal la vente d'une parcelle au profit de M. CLAVÉ Éric. Section 5, parcelle o230-1, d'une superficie de 1a 48ca. Soit un montant de 2368 € à 1600 € l'are.

Le conseil municipal approuve cette vente à l'unanimité.

Mme Christelle FIEGEL, Première Adjointe, représentera la commune pour la signature des actes administratifs.

15. Vente d'un terrain Rue de la Woog. Bénéficiaire : Dissieux Jordan (Délibération n°2024-78)

M. le Maire propose au conseil municipal la vente d'une parcelle au profit de M. DISSIEUX Jordan. Section 4, parcelle 0592-1 , d'une superficie de 6a 97ca.

Soit un montant de 11152 € à 1600 € l'are.

Le conseil municipal approuve cette vente à l'unanimité.

Mme Christelle FIEGEL, Première Adjointe, représentera la commune pour la signature des actes administratifs.

16. Achat d'un terrain Entre Rue de Keskastel et Rue de la Forêt. (Délibération n°2024-79)

M. le Maire propose au conseil municipal l'achat de trois parcelles cadastrées :

Section 6, parcelles 0179, 0295 et 0293, d'une superficie totale de 42a 21ca.

Le montant total proposé s'élève à 20000 €.

Le conseil municipal approuve cet achat à l'unanimité.

Mme Christelle FIEGEL, Première Adjointe, représentera la commune pour la signature des actes administratifs.

17. Infos diverses.

Pas d'information supplémentaire.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 10 octobre 2024

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		Le secrétaire : M. PADRIXE	
-----------------------	--	----------------------------	--